Garantie



Cet article de la marque **for_q** a été fabriqué selon des techniques de fabrication ultra modernes et est soumis en permanence à un contrôle qualité strict. La HORNBACH Baumarkt Luxembug S.à.r.l, Brico-Déco-Jardin, 31, Rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange (ci-après dénommé «garante») garantit, conformément aux dispositions suivantes, la qualité des machines de jardin et équipements forestiers, tuyaux, pompes et programmateurs d'arrosage de la marque **for_q**, des machines de jardin et équipements forestiers et des tuyaux de la marque **for_q** profiline ainsi que des batteries **for_q**.

1. Durée de la garantie

La durée de garantie est de 10 ans pour les machines de jardin et équipements forestiers, tuyaux, pompes et programmateurs d'arrosage de la marque **for_q**. La durée de garantie est de 30 ans pour les machines de jardin et équipements forestiers ainsi que pour les tuyaux de la marque **for_q** profiline. La durée de garantie pour batteries **for_q** est de 3 ans. La garantie débute à la date d'achat. Veuillez conserver soigneusement le ticket de caisse original ou la facture originale pour prouver la date d'achat.

2. Étendue de la garantie

La garantie couvre exclusivement les défauts de fabrication ou de matériaux. La garantie n'est valable que dans le pays où l'article a été acheté.

La garantie ne s'applique pas aux dommages résultants des cas suivants

- d'une erreur de montage ou de raccordement
- d'une manipulation ou utilisation inappropriée
- d'un entretien ou nettoyage inapproprié ou insuffisant
- d'une action violente
- d'une utilisation de pièces de rechange non originales
- d'une influence chimique, électrique ou électronique non-conforme
- de modifications de l'article dues à l'influence des intempéries et à une exposition directe aux rayons du soleil
- d'une utilisation commerciale ou location des articles

Sont exclus de la garantie les petites pièces des systèmes d'arrosage et les gants. La garantie ne couvre pas non plus les dommages sur les pièces d'usure liés à une usure normale. La garantie ne couvre pas non plus les dommages accessoires ou consécutifs.

3. Prestations de la garantie

Pendant la période de garantie, la garante examine l'article défectueux afin de déterminer si la garantie s'applique. En cas de garantie, la garante répare l'article à ses frais ou le remplace. Le choix des prestations de garantie (réparation ou échange) est effectué à la discrétion de la garante. Si l'article est indisponible au moment où la garantie s'applique, la garante est autorisée à le remplacer par un produit similaire. L'article échangé ou les parties de celuici deviennent la propriété de la garante. Pendant la réparation, le client ne peut exiger d'article de remplacement.

Les prestations de garantie (réparation ou échange) ne donnent pas droit à l'extension de la durée de garantie. Les prestations de garantie ne donnent pas droit à une nouvelle garantie.

4. Revendication de la garantie

Veuillez vous adresser au magasin HORNBACH le plus proche pour faire valoir la garantie. Vous le trouverez sur www.hornbach.lu. Vous pouvez également prendre contact avec la garante à l'adresse e-mail suivante: service-bertrange@hornbach.com.

Le recours à la garantie ne peut intervenir que sur présentation du ticket de caisse original ou de la facture originale de l'e-ticket du compte client.

5. Droits garantis par la loi

Les droits découlant de cette garantie s'ajoutent aux droits légaux en cas de défauts sous garantie et de responsabilité du fait des produits, que vous pouvez faire valoir gratuitement. Les droits légaux ne sont pas limités par la présente garantie.